JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 68 (1927), p. 299-306

<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1927__68__299_0>

© Société de statistique de Paris, 1927, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (http://www.numdam.org/conditions). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
http://www.numdam.org/

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 12. — DÉCEMBRE 1927

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 1927

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. JOSEPH GIRARD, PRÉSIDENT.
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 OCTOBRE 1927
DISTINCTIONS HONORIFIQUES.
NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.
COMMUNICATIONS DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.
PRÉSENTATION DE LA LISTE DES MEMBRES A ÉLIRE AU CONSEIL
COMMUNICATION DE M. GASTON CADOUX ; « L'AVENIR ÉCONOMIQUE DE NOS COLONIES ».
COMMUNICATION DE M. LE DOCTEUR ICHOK : « LE PROBLÈME DES IMMIGRÉS MALADES »

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. JOSEPH GIRARD, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 21 heures, sous la présidence de M. Joseph GIRARD, Président.

M. le Président annonce le décès de M. LENOIR.

Depuis son départ en Indo-Chine où l'avaient appelé d'importantes fonctions, M. LENOIR n'était plus de nos collègues, après avoir été un des nôtres les plus assidus à nos travaux. M. LENOIR ne sera resté que quelques mois à son nouveau poste, et son décès est une perte réelle pour la Statistique générale de la France.

M. le Président présente deux conférences : « Les Méthodes de la Statistique » et « Les Indices des prix » que M. Michel HUBER, directeur de la Statistique Générale de la France, a faites les 18 et 28 janvier dernier à l'École supérieure des Postes et Télégraphes. Ces brochures sont un exposé très clair et des plus attachants qui ait été fait sur ces deux questions.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 OCTOBRE 1927.

M. le Président met aux voix l'adoption du procès-verbal de la séance du 19 octobre 1927, inséré dans le Journal de novembre.

Ce procès-verbal est adopté sans observations.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES.

M. le Président dit qu'il a été heureux de relever, dans les récentes promotions de la Légion d'honneur, le nom de notre collègue : M. René THÉRY, promu chevalier de la Légion d'honneur.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.

M. le Président annonce que les candidatures présentées dans la dernière séance n'ont soulevé aucune observation. En conséquence. MM. SANSON, DENOIX, PEYSSONNERIE, Gaston FRANÇOIS, KOPF, BOAG, Jean DE LA TOURRASSE, VIALA, SCHALIT, MOTCHANE, sont nommés membres titulaires.

D'autre part, M. le Président fait savoir qu'il a reçu les demandes d'admission suivantes au titre de membres titulaires :

M. Jean DE WILLECOT DE RINCQUESEN, inspecteur des Finances, 9, rue Cernuschi (XVII[e]), présenté par MM. Naudy et Barriol.

M. Raymond BAUDE, membre de l'Institut des Actuaires français, ingénieur civil des Mines, sous-chef des Services financiers de la Compagnie du Métropolitain, 34, rue du Faubourg-Saint-Denis (X[e]), présenté par MM. Barriol et A. Bernard.

M. Louis DAUSSET, ancien sénateur de la Seine, ancien président du Conseil municipal de Paris, 22, place Saint-Georges (IX[e]), présenté par MM. Liesse et Barriol.

M. Roger MOREL, administrateur-délégué de la Société de Bois Elo, 94, avenue de Villiers (XVII[e]), présenté par MM. Salone et Ramondenc.

M. Maurice ROUGE, docteur en droit, 152, rue du Faubourg-Saint-Germain, présenté par MM. Albert et Pierre Delatour.

M. Jacques POIDATZ, directeur de l'Office de Statistique et de Comptabilité organisée par les compagnies d'assurances incendie, 17, avenur Victor Hugo (XVI[e]), présenté par MM. Soulas et Brochu.

M. F. DIVISIA, ingénieur des Ponts et Chaussées, professeur d'Économie politique à l'École nationale des Ponts et Chaussées, 52, rue Baudin, à Issy-les-Moulineaux (Seine), présenté par MM. Colson et Barriol.

Conformément à l'usage, il sera statué sur ces candidatures à la prochaine séance.

COMMUNICATIONS DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

M. le Secrétaire général annonce qu'il a reçu pour la Société un certain nombre d'ouvrages dont il donne l'énumération.

Il fait une mention spéciale des ouvrages suivants :

ITALIE : *Catalogue de la Bibliothèque de Milan.*

FRANCE : *Rapport du Service de la Statistique du Comité National de Défense contre la Tuberculose, pour l'année 1926.*

PRÉSENTATION DE LA LISTE DES MEMBRES A ÉLIRE AU CONSEIL.

M. le Président rappelle qu'aux termes de l'article 6 du règlement intérieur, il doit communiquer à la Société, la liste des candidats proposés par le Conseil d'administration, pour les élections auxquelles il sera procédé dans la séance du 21 décembre 1927.

Les membres proposés par le Conseil en vue du renouvellement partiel pour 1928 sont les suivants :

Pour la présidence pour 1928 : M. Henri TRUCHY, professeur d'économie politique à la Faculté de Droit de Paris, en remplacement de M. Joseph GIRARD, président sortant non rééligible.

Comme vice-président pour 1928 : M. Clément COLSON, membre de l'Institut, vice-président du Conseil d'État, inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, professeur aux Écoles Polytechnique, des Ponts-et-Chaussées et des Sciences politiques, vice-président sortant rééligible.

Comme vice-président pour 1928, 1929, 1930 : M. Georges PAULET directeur honoraire au Ministère du Travail, en remplacement numérique de M. TRUCHY, proposé pour la présidence.

Comme membres du Conseil pour 1928, 1929, 1930 :

M. Richard BLOCH, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées en retraite, ingénieur en chef honoraire de la Compagnie des Chemins de fer de Paris à

Orléans, et M. Georges-Marie HAMON, directeur du Journal *L'Assurance Moderne*, pour remplacer MM. Georges PAULET, proposé pour les fonctions de Vice-président, et Jean CAPITANT, membre sortant non rééligible.

COMMUNICATION DE M. GASTON CADOUX : « L'AVENIR ÉCONOMIQUE DE NOS COLONIES ».

M. le Président donne ensuite la parole à M. Gaston CADOUX pour le développement de sa communication.

M. CADOUX résume la communication qui a paru dans le Journal d'octobre et à laquelle il a pu apporter divers compléments :

J'ai tenté de me rendre exactement compte de l'importance de notre domaine colonial et de mesurer, par des données statistiques, sa valeur économique par comparaison.

La grande France occupe 11.550.986 kilomètres carrés peuplés par environ 101 millions d'habitants.

Mon étude a constaté que notre domaine extérieur, dont j'ai énuméré sommairement les éléments principaux, comprend :

En Afrique . . .	9.913.110	kilomètres	carrés peuplés par	37.063.200	habitants
En Asie.	901.355	—	—	22.000.000	—
En Amérique. . .	91.250	—	—	522.000	—
En Océanie . . .	36.000	—	—	140.000	—

Les deux groupes de beaucoup les plus importants sont en Afrique et en Asie; mais ce vaste et admirable domaine est formé d'éléments divers : départements algériens, étroitement rattachés à l'Administration métropolitaine; colonies proprement dites; pays de protectorats et de mandats; et, enfin, un condominium — les Nouvelles Hébrides — qui n'est ni un protectorat, ni une colonie.

La France occupe 9,3 % de la superficie du globe et régit ou gouverne 5,3 % de la population totale de la terre.

Si l'on considère l'étendue, elle prend place avant les États-Unis, qui n'occupent que 7 % de la superficie totale; mais les États-Unis se placent avant la France par leur population qui, par les États-Unis eux-mêmes et par leurs possessions en Amérique et en Océanie entre pour 6,5 % dans le total de la population mondiale, alors que nous n'y comptons que pour 5,3 %.

Au point de vue de l'importance coloniale, la France occupe le second rang, après l'Empire britannique. Toutes proportions gardées, elle est, comme lui, représentée dans toutes les parties du monde. Mais la population métropolitaine de l'Empire britannique ne représente que 10 % de l'ensemble des Anglais et des aborigènes qui y vivent, tandis que la population métropolitaine française représente 40 % des habitants de son vaste domaine métropolitain colonial. A certains égards, c'est, pour nous, un avantage. Quelles qu'excellentes soient les méthodes de domination et d'administration, une trop grande disproportion peut éventuellement devenir dangereuse; les Pays-Bas en ont le sentiment qui assurent la gestion d'un domaine colonial de 2.100.000 kilomètres carrés comptant 49 millions d'habitants, par une métropole n'occupant que 34.000 kilomètres carrés, peuplée de 7 millions d'habitants.

Mais notre empire colonial, à cause de sa formation, manque d'homogénéité, si l'on se place au point de vue administratif. Il ressortit encore à trois ministères; celui de l'Intérieur administre les départements de l'Algérie; celui des Affaires étrangères le Maroc et la Syrie; les autres parties de notre domaine extérieur dépendent du ministère des Colonies, dont l'activité n'est pas toujours assez connue. Considéré du point de vue économique, que vaut ce grand domaine et quelles perspectives d'avenir peut-on envisager? C'est ce que je voudrais indiquer. On peut envisager le point de vue économique sous deux aspects, l'aspect importateur de la Métropole aux colonies; l'aspect exportateur des colonies vers la Métropole et vers les autres marchés accessibles à leurs produits. A l'origine du mouvement colonial, c'est la préoccupation exportation coloniale qui fut négligée. La France voyait dans ses colonies surtout des débouchés privilégiés pour le commerce de la Métropole. Il en va autrement à présent et nous désirons davantage obtenir de notre domaine colonial les compléments de nos productions et de nos approvisionnements en vivres et en matières premières : notre conception de notre responsabilité de la santé et de la prospérité des indigènes s'est élevée.

Sans m'égarer dans trop de détails, je me suis efforcé de rendre visibles, par mon étude, les espérances qui nous permettent d'envisager le prochain accroissement des ressources multiples de nos colonies, d'envisager les effets de l'exécution des grands programmes élaborés sur cet accroissement, mutuellement avantageux pour les colonies et la mère-patrie.

Je me bornerai à rappeler qu'en 1914 nous ne recevions de notre domaine d'outre-mer qu'un dizième des matières nécessaires à notre alimentation et à notre industrie. Nos importations se totalisaient alors à 8 milliards 421 millions de francs-or. Cette faible proportion de 10 % constituant la part de nos colonies est restée sensiblement la même, comme on le constate en comparant, pour les importations en 1925, les valeurs chiffrés en francs-papiers, les produits d'une réelle importance achetés à l'étranger ou achetés aux colonies françaises.

Produits	Importations totales	Importations de nos colonies	Part des importations coloniales %
	(en milliers de francs)		
Coton	4.101.700	43.700	1,1
Laine	3.238.800	129.500	4
Céréales	2.145.700	368.000	17,2
Graines oléagineuses	2.131.900	645.200	30,3
Sucres bruts et raffinés	526.900	236.200	44,8
Bois communs et précieux	902.600	64.400	7,1
Café	1.732.300	60.300	3,5
Peaux et pelleteries brutes	996.200	147.900	14,8
Viandes fraîches et conservées	633.600	43.700	6,9
Caoutchouc	1.105.400	211.500	19,1
Riz	299.900	246.000	82
Minerais	385.100	67.700	17,6

Insistons sur les perspectives d'avenir de l'un de ces produits : la laine. En 1926, nous avons reçu de l'extérieur pour 5 milliards 208 millions de francs-papiers de laines en masse ou en peau; la part de nos colonies (4 % en 1925) a progressé; elle a atteint 7,30 %. C'est encore peu si l'on considère que le nombre des moutons de nos possessions de l'Afrique du Nord a été évalué entre 15 et 20 millions. Le troupeau métropolitain est de 10.775.000 têtes. Tout ce qu'on fera pour accroître largement la production de la laine dans notre domaine colonial, pour aider les producteurs, pour faciliter les exportateurs, pour améliorer les races, contribuera utilement à la prospérité de notre industrie lainière. On s'occupe pratiquement de créer de nouveaux centres d'élevage. C'est très important et très essentiel.

La Chambre de Commerce de Tourcoing a créé en Afrique occidentale deux fermes d'expérimentation pour l'élevage de mérinos importés de l'Afrique du Sud. Ces essais, comme ceux qui se poursuivent au Soudan et dans plusieurs régions de Madagascar, semblent pleins de promesses. Nous avons de sérieux motifs d'espérer pouvoir tirer assez prochainement de nos colonies des quantités de belles laines qui diminueront très utilement les énormes achats que nous faisons à l'étranger et aideront à l'expansion de notre industrie textile.

Ce qui est vrai pour la laine l'est pour bien d'autres produits.

La plus-value de nos importations coloniales en France reste proportionnellement inférieure à celle de nos importations de l'étranger et nos ventes à l'étranger ont, comparativement, plus progressé au cours des dix dernières années que nos ventes à nos colonies. Nos colonies en accroissant leur fournitures à la Métropole lui procureront des transactions plus importantes, tout en diminuant sensiblement le lourd tribut annuel que nous payons à l'étranger. C'est le but que nous devons viser.

Le cadre limité de mon étude ne m'a pas permis de saluer, comme je l'aurais voulu, nos grands coloniaux. Je le regrette, car, parmi les bons Français, ils sont parmi les meilleurs serviteurs d'élite.

J'ai cru devoir rendre justice aux Français modestes qui, dans des colonies, où les conditions de l'existence sont souvent difficiles et parfois dangereuses, se vouent de tout cœur à l'accomplissement de l'œuvre du progrès que la France y poursuit. Nous pouvons personnifier leur dévouement dans l'un d'eux, le Dr René Guillet, médecin-major des troupes coloniales, dont je désire vous lire la récente citation à

l'ordre de la nation : « Après un brillant passé de guerre, s'est consacré en Afrique tropicale, aux œuvres scientifiques destinées à assurer la protection des races indigènes contre les fléaux qui les déciment; a rendu des services éminents à la cause de la colonisation; vient de périr au Sénégal, victime du devoir, atteint d'une redoutable maladie contagieuse contractée à l'occasion de ses obligations professionnelles. Le Dr Guillet est tombé dans la lutte qu'il avait entamée contre les épidémies de fièvre jaune, qui déciment les noirs plus encore que les blancs. et dès qu'il est tombé d'autres savants n'ont pas hésiter à aller lui succéder. C'est ainsi qu'un savant, le professeur Pettit s'est embarqué pour le Sénégal. »

J'ai insisté sur le problème des moyens de transport, en marquant que l'esprit de suite est indispensable pour en donner de satisfaisantes solutions. Le développement des voies de communication et l'amélioration des moyens de transport des produits de nos colonies hâteront sensiblement l'établissement des grandes cultures, la création des centres d'élevage, la mise en exploitation des richesses du sous-sol. Elles faciliteront l'éducation des indigènes, amélioreront leur hygiène, leur assureront de meilleures conditions de vie.

J'ai saisi l'occasion de proclamer à nouveau ma foi dans les bienfaits de la liberté en matière d'échanges de produits et de services, car je continue à croire que les libres transactions sont l'un des stimulants les plus efficaces de l'esprit de travail et d'entreprise dans nos possessions coloniales. A l'appui de ma conviction, je puis, d'ailleurs, évoquer un fait. Vous savez que la prospérité du Sénégal est basée sur la culture de l'arachide. Avant 1914, les ensemencements se développaient lentement; on ne payait alors aux producteurs indigènes que 15 à 20 francs le quintal, bien que la guerre ait diminué les contingents de cultivateurs, les facilités d'écoulement, les demandes plus nombreuses, ont fait monter les prix à 120 francs, 130 francs et même jusqu'à 160 francs. Les cultures se sont développées, les noirs ont pris goût au travail, la vente s'est étendue à l'étranger. Immédiatement s'est largement accentuée la tendance des hommes — qu'ils soient noirs, blancs ou jaunes — à améliorer autant que possible par les fruits de leur labeur leurs conditions d'existence; les noirs ont déployé une activité plus grande, mieux entendue; ils ont compris l'intérêt d'une meilleure culture et d'une sélection des semences. Gagnant davantage, ils consomment plus de pain, plus de sucre, achètent plus d'outils, d'étoffes et de vêtements..., et même d'armes. Les importations se sont accrues de plus de 30 %. Si la France a reçu la plus forte part de leur récolte, on a vendu 73.500 tonnes d'arachides à l'Allemagne, 47.500 tonnes à la Hollande, 23.000 tonnes à l'Angleterre et 18.500 tonnes à la Belgique.

L'Indo-Chine est à elle seule aussi étendue que la France, la Belgique et la Hollande. Le littoral a 2.500 kilomètres c'est-à-dire que ses côtes mesurent une étendue à peu près égale à celle des côtes de la France. Elle peut aisément décupler ses exportations dans un avenir relativement proche.

Quelques chiffres peuvent donner une idée des perspectives économiques qu'on est en droit d'envisager. De 1879 à 1924, la superficie cultivée en riz, grâce aux travaux d'irrigation réalisés, a passé de 400.000 à 1.900.000 hectares et le programme en cours fait prévoir qu'après son exécution on pourra avoir 6 à 7 millions d'hectares en rizières bien aménagées.

En 1923, les plantations de caoutchouc ont produit 28 millions de francs et en 1925, les bénéfices des producteurs de gomme d'hévéas ont dépassé tous leurs espoirs. Mise méthodiquement en œuvre, la culture du mûrier et la production de la soie, spécialement au Cambodge, suffirait, d'ici une dizaine d'années, à nous affranchir presque totalement de nos achats de soie à l'étranger. M. M. Merlin, ancien gouverneur général de l'Indo-Chine estime que le Cambodge est particulièrement propre à la culture en grand du coton et que toute la région du Tonbé-Sap et du Bas-Mékong peut devenir une vallée de cotonniers comme la vallée du Nil. Le café, le thé, la canne à sucre, le quinquina et le cocotier ont des régions particulièrement favorables au Tonkin, en Cochinchine, en Annam et au Cambodge.

Les houilles grasses et maigres abondent au Tonkin et s'exploitent à ciel ouvert. Une des raisons des progrès de l'Indo-Chine est la facilité qu'elle a pour ses transactions.

La liberté sera aussi bienfaisante partout où elle prévaudra. C'est ce que j'ai tenu à marquer en fin de ma communication.

Plus nous faciliterons le libre écoulement des produits de notre domaine colonial, mieux il pourra assurer notre nécessaire approvisionnement, plus il sera prospère et plus il contribuera à la prospérité nationale.

M. le Président félicite M. CADOUX qui a consacré à un sujet immense, un exposé court mais serré, rappelant des chiffres connus avec enthousiasme, joignant à des renseignements économiques des notes démographiques très sûres. Il appuie ses conclusions d'autant plus vivement que ses fonctions lui permettent d'apporter le témoignage du zèle attentionné avec lequel la région industrielle de Roubaix-Tourcoing suit l'évolution de ces divers pays cités par M. CADOUX et leurs possibilités immédiates de prospérité.

Nos colonies sont riches et M. le Président estime que le développement des transports sur leurs vastes territoires doit nous donner des motifs d'espoirs illimités et des raisons de fierté nationale.

M. le général RAYNAL signale que le facteur population reste très important pour nos colonies. L'accroissement de la population indigène sera lent malgré l'œuvre de protection médicale qui a de gros efforts à exercer surtout au Soudan et à Madagascar. Pour cette dernière colonie, M. le général RAYNAL indique que la mortinatalité a atteint jusqu'à 70 % et qu'il a connu personnellement, en 1893, un ménage ayant perdu trois enfants en l'espace de quelques mois par la petite vérole.

M. le général RAYNAL prévoit par contre que l'Indochine offrira un processus de développement plus rapide du fait que sa population agricole est plus nombreuse et pourra fournir les premiers éléments de la population industrielle.

Il estime que par leur situation même il y aura lieu de rechercher des modalités différentes pour le développement de ces colonies.

Celles d'Afrique semblent plutôt destinées à assurer le ravitaillement de la Métropole tandis que l'Indochine devra tendre non pas à exporter sur la France, mais à rayonner sur les pays voisins. Tout accroissement de la production de cette dernière colonie, même si cette production est écoulée en Asie, aura pour répercussion une plus grande consommation de produits français. Et il est dès à présent symptomatique de constater que les cotons français ont battu les cotons anglais sur le marché indochinois.

M. le Président est d'avis que l'apport d'une élite française aux colonies doit suffire mais que toutefois pour l'Afrique du Nord il y a lieu de surveiller avec soin que l'effectif français conserve la majorité du nombre.

M. CADOUX estime que le problème tunisien est très exagéré chez nos voisins italiens, que les réclamations italiennes ne sont pas justifiées et que les prétentions politiques des colons italiens ne sont autorisées ni par l'importance absolue, ni par l'importance relative de ces derniers. En effet, les Français groupent 676.000 hectares de propriété rurale, les Italiens 62.000 hectares seulement. Les chefs d'entreprises italiens en Tunisie ne représentent que 2,6 % de la population italienne et les ouvriers 2,2 %.

Et M. CADOUX indique que les relations en Tunisie seraient meilleures si la presse locale s'interdisait tout rôle excitateur.

COMMUNICATION DE MONSIEUR LE DOCTEUR ICHOK : « LE PROBLÈME DES IMMIGRÉS MALADES. »

M. le Président donne ensuite la parole à M. le Dr ICHOK pour le développement de sa communication, laquelle est insérée dans le présent Journal.

M. le Président remercie M. le Dr ICHOK de sa communication mais tient à répondre aussitôt à deux idées :

D'abord à celle par laquelle M. le Dr ICHOK semble croire qu'il existe en France une hostilité contre l'accroissement des étrangers. M. le Président précise qu'il n'est pas un milieu sérieux qui ait nourri ce sentiment et qu'au contraire cet accroissement a toujours été reconnu utile.

Ensuite à celle par laquelle M. le Dr ICHOK signale combien il serait désirable que la maladie professionnelle soit légalement reconnue. M. le Président précise que le principe de la maladie professionnelle est posé depuis huit ans avec la loi du 25 octobre 1919. Cette loi, en effet, assimile la maladie à l'accident et ne fixe dans sa liste limitative que deux maladies, le saturnisme et l'hydrargisme. Elle est, par conséquent, d'une amorce très nette de la question et le souci du législateur deviendra peu à peu une application régulière dans tout le domaine de la production.

M. Georges Marie HAMON, rappelle à son tour le principe de la loi de 1919 sur les maladies professionnelles.

M. Cadoux, signale que, dans les problèmes d'hospitalisation, les municipalités se sont trouvées devant des difficultés budgétaires très lourdes et ont été par suite entraînées à constater qu'à l'étranger la même réciprocité des efforts n'existait pas.

Le principe de la réciprocité devrait être toujours présent à l'esprit. C'est là le point névralgique du problème des immigrés malades.

Nous n'hésitons pas en France à soigner les gens de nationalités étrangères.

Mais il est souhaitable que par des observations statistiques on obtienne la comparaison de ce que nous faisons pour les étrangers et de ce que l'étranger fait pour nos nationaux.

De ces observations statistiques, une convention qui est à naître, pourrait naître plus aisément.

M. Yves-Guyot insiste avec autorité sur la nécessité d'éléments étrangers travaillant en France. Qui pourrait oublier que la majorité des terrassements de nos chemins de fer a été faite par des ouvriers belges et piémontais?

Mais il appuie à son tour sur le principe de la réciprocité des traitements et il indique l'extrême difficulté de la question. Il cite notamment qu'à l'époque où le premier traité avec l'Italie a été conclu, il y avait environ 800 Français résidant en Italie, une infime partie étant des ouvriers, alors qu'il y avait plus de 10.000 ouvriers italiens résidant en France.

Pour M. Jean Bourdon, il semble que le problème traité par M. le Dr Ichok dépend d'un problème plus large et qu'il conviendrait d'étudier d'abord en lui-même.

Si l'on vous annonçait qu'il est un peuple comptant 2.500.000 d'hommes dont on ne relève à part ni les naissances, ni les mariages, ni les décès et que tous ces chiffres sont additionnés à ceux qui concernent un autre peuple de 38 millions d'hommes, vous vous récririez sur la sottise du procédé : comment diriez-vous pourra-t-on reconnaître les caractères particuliers de ce peuple si les chiffres qui le concernent sont mêlés à ceux d'un autre peuple, quinze fois plus nombreux. Probablement même estimeriez-vous que l'histoire est inventée et qu'il n'existe aucun peuple dont la statistique soit si maladroitement établie.

Ce peuple existe cependant, ce sont les étrangers établis en France.

Ils sont, au recensement de 1926, 2.498.230 pour 38.424.155 Français. Leurs mariages, leurs naissances et leurs décès ne sont point distingués de ceux des Français. Certes, la distinction est difficile car les lois sur la nationalité sont complexes et il y aurait souvent des erreurs commises dans les déclarations de naissance ou de décès. Cependant, une telle séparation n'est pas impossible puisqu'elle a été pratiquée de 1888 à 1891 : elle a en ce temps-là fourni des renseignements très intéressants sur la natalité et sur la mortalité des étrangers et même sur celle des Français qu'on a, pendant ces quatre années, pu connaître sans l'altération produite par aucun élément extérieur.

Pourtant, à cette époque il ne résidait, en France, que 1 million d'étrangers environ. Aujourd'hui, la population étrangère en France est celle d'un petit État, presque exactement égale à celle de la Norvège. Elle s'accroît très rapidement, probablement de 300.000 personnes par an. Mais, si on étudiait ses naissances, mariages et décès dans l'année même du recensement, soit en 1926, on éviterait toute confusion, car la population étrangère qui les a produits est bien celle à laquelle on les rapporterait et non pas une population accrue depuis le recensement.

On a vu l'intérêt scientifique d'une telle étude : elle comporterait aussi un intérêt pratique. On a écrit contre l'encombrement des hôpitaux français par les malades étrangers, mais avant toute discussion sur ce sujet, ne faudrait-il pas établir d'abord l'état sanitaire de la colonie étrangère en France? Le taux de mortalité par âge est l'élément qui renseignerait le mieux sur ce sujet tandis que le nombre des malades entrant dans les hôpitaux est influencé par des conditions praticulières : les isolés — et c'est le cas de beaucoup d'étrangers — vont à l'hôpital toutes les fois qu'ils sont malades, tandis qu'une beaucoup plus grande partie des Français, vivant dans leur famille, peuvent être soignés à domicile. Au contraire, il n'est pas deux manières d'interpréter un décès : c'est donc la mortalité qu'il faut étudier.

Non pas la mortalité générale, mais la mortalité par groupe d'âge, parce que l'énorme prédominance des adultes, dans la colonie étrangère réduit artificiellement le taux de leur mortalité générale. Ceci fait, on verra ce qui résulte des influences opposées qui s'exercent sur la santé des étrangers établis en France. Influence favo-

rable : les travailleurs qui immigrent par groupes et sur la demande des employeurs font ordinairement l'objet d'un examen physique avant leur arrivée en France et les mal portants sont écartés.

Influences défavorables : cette sélection n'existe pas pour l'immigration individuelle et comme beaucoup de pays, les États-Unis, notamment, sont plus sévères que les nôtres, dans cette sorte de conseil de revision, la France reçoit souvent ce que l'étranger ne veut pas; d'autre part, la plupart des immigrants étrangers s'entassent dans les villes où ils trouvent des conditions d'existence malsaine et une grande partie d'entre eux sont célibataires, c'est-à-dire dans un état qui comporte une mortalité plus forte que celle des hommes mariés du même âge. En déterminant la mortalité par âge des étrangers, on verrait lesquelles de ces influences l'emportent dans l'ensemble.

De même, on dit souvent que les étrangers établis en France venant de pays plus féconds que le nôtre ont des familles beaucoup plus nombreuses. A dire vrai, on n'en sait rien et les résultats du recensement de 1921 paraissent témoigner en sens inverse : la proportion des enfants est faible dans la population étrangère et même si, pour tenir compte du grand nombre des hommes célibataires, on compare le chiffre des enfants à celui des femmes de vingt à quarante-cinq ans, la proportion semble plutôt moindre que dans la population française. Mais ce sont-là seulement des apparences et des probabilités : on n'aura de certitudes qu'en faisant le travail demandé ici. Or, il importerait singulièrement de savoir si les étrangers en France augmentent ou non la fécondité et si l'on doit s'attendre à ce que, dans la génération prochaine, une grosse part des habitants de notre pays soient fils d'étrangers

La séance est levée à 22 h. 50.

Le Secrétaire général,
A. Barriol.

Le Président,
J. Girard.